

DECISION

LE PRÉSIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 12 février 2013, notamment son article 14-2 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** les statuts de l'ENSAIA, notamment leur article 10 ;
- Vu** la proposition de nomination des personnalités extérieures adoptée par le conseil de l'ENSAIA réuni le 20 janvier 2017 ;

DECIDE

Article 1 :

Sont nommés personnalités extérieures au titre des représentants des activités économiques au Conseil de l'ENSAIA :

- M. Pascal CHEVREMONT
Délégué Général des Brasseurs de France
25, BD Malesherbes
75008 - PARIS
- M. Didier DUBOS
Directeur Industriel
St-Hubert – Site Industriel
870 rue Denis Papin
54712 LUDRES
- Mme Sophie GUIMONT
Directrice Recherche et Développement Valterra
3, allée de Chantilly
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
- M. François HEMMER
Service Engagements Pôle Agriculture – Crédit Mutuel
Direction Régionale Ouest
41, rue Augustin Hacquard
54000 NANCY
- M. Laurent NOEL
Bureau de la Coordination en matière de Contaminants Chimiques et Physiques SA/SDPAL
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
251. rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15
- M. Sylvie SCHNEIDER
Directrice Usine Sodiaal Site de Vigneulles
Route de St Benoît
55210 VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 2 mars 2017



Pierre MUTZENHARDT